

Ma Comm'Une

Votre magazine communal



VILLE DE
SAINT-GHISLAIN

Juin 2021

N°5

Mobilité p.6

ON SE REMET EN SELLE !

Vie communale p.14

**LA VILLE AIDE SES CITOYENS
ET SOUTIENT L'ÉCONOMIE
LOCALE**



Dossier spécial p.4

**UN ÉTÉ À
SAINT-GHISLAIN**

Plus de la moitié de la population majeure wallonne est vaccinée avec au moins une dose et 1 personne sur 5 a bénéficié d'une vaccination complète contre la Covid-19.*

Plus le nombre de personnes protégées augmentera, plus le champ des libertés s'élargira, alors soyons solidaires ! Un seul mot d'ordre :

FAISONS-NOUS VACCINER !



**JE SUIS SAINT-GHISLAINOIS
ET VACCINÉ**

*Chiffres au 31/05/2021



Edito

Espoir et vigilance. Voilà les deux maîtres mots qui doivent nous guider ces prochaines semaines. Après de nombreux efforts, nous voyons enfin se profiler la lumière au bout de ce long tunnel. Mais demeurons prudents : l'envie bien légitime de renouer avec la « vie d'avant » ne doit pas nous faire oublier la nécessité de se protéger toutes et tous, pour nous-mêmes bien sûr mais aussi pour les autres.

À l'approche de la saison estivale, il est bon de rappeler que notre Ville comporte de nombreuses infrastructures de proximité permettant à chacun de se détendre et de se divertir, en toute sécurité. Nos domaines boisés, nos parcs, nos espaces ludiques et de fitness, parfois nos implantations sportives, sont autant de lieux mis à votre disposition pour que vous profitiez pleinement des beaux jours, en famille ou entre amis. Les enfants n'ont évidemment pas été oubliés; des stages, des plaines de jeux et des animations sont, comme chaque année, spécialement organisés à leur attention. Nous y avons donc consacré, dans ce numéro, un dossier spécial intitulé « Un été à Saint-Ghislain ».

Cette édition nous offre également l'opportunité de vous présenter un projet d'envergure, unique dans la région, et qui, très prochainement, viendra renforcer l'arsenal des dispositifs destinés à vous faciliter la vie : « Ma carte Ville ». Il s'agit d'un portefeuille virtuel regroupant sur une seule carte – semblable à toute carte bancaire – les avantages dont vous bénéficiez (bons à valoir, sac poubelles, primes, etc.) et que vous pourrez échanger auprès des commerces locaux. En diminuant considérablement le volume de papier et en soutenant l'économie locale, cette carte (qui sera amenée à évoluer) permettra à chacun d'entre nous de contribuer activement pour qu'à Saint-Ghislain environnement rime toujours avec solidarité.

Bonne lecture !

Daniel OLIVIER
Bourgmestre



Sommaire

- ▶ **Dossier spécial** p.4
EN COUVERTURE Un été à Saint-Ghislain
- ▶ **Mobilité** p.6
EN COUVERTURE On se remet en selle !
- ▶ **Environnement** p.8
Le bien-être animal et l'environnement au coeur des préoccupations
- ▶ **Sécurité** p.10
Le bien-être des citoyens, c'est avant tout une mission collective !
- ▶ **Culture** p.11
Eteignez vos écrans, le Foyer culturel revient !
Musée communal
Entre annulations et initiatives
- ▶ **Vie communale** p.14
EN COUVERTURE La Ville aide ses citoyens et soutient l'économie locale
Une fiscalité plus équitable pour
l'enlèvement des déchets en 2021 !
- ▶ **Points de vue** p.16
- ▶ **De-ci, de-là, à travers l'Entité** p.17
Il était une fois
- Informations communales** p.18
Le Mot du Collège
Une administration à votre service !
En route vers une administration certifiée ISO

Un été à Saint-Ghislain

L'été est souvent synonyme de mer et de plage de sable fin. Pour ceux et celles qui n'auront pas l'occasion ou l'envie de partir pendant les grandes vacances, de nombreuses activités en plein air vous attendent à deux pas de chez vous.

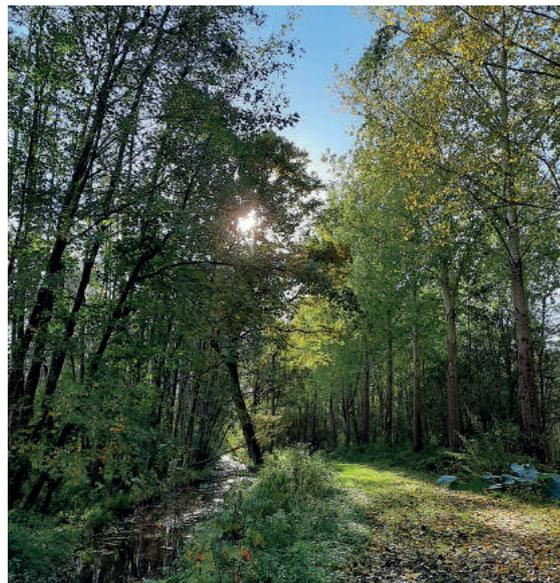
POUR LES PROMENEURS

LES FORÊTS

Le Bois de Baudour : en 1991, la Ville de Saint-Ghislain en achète 615 hectares à la famille de Ligne, propriétaire du bois depuis le 17^e siècle. Cette superficie, partagée avec la Région wallonne, la Province de Hainaut et l'IDEA, est ainsi préservée des projets qui pourraient mettre sa biodiversité en danger, comme par exemple les constructions immobilières. Lors de vos balades, vous aurez peut-être la chance de rencontrer des grenouilles de Lessona, des chevreuils ou même des hérons cendrés, friands des étangs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Bois de Baudour a été à l'apogée de sa renommée au début du 19^e siècle grâce aux sources d'eau chaude découvertes à l'époque. L'eau qui y jaillit à une température de 53° était utilisée de 2 façons : au centre thermal « Radio Institut » aménagé dans le Château de la Princesse de Ligne, pour ses qualités thérapeutiques dans le traitement des rhumatismes, et par la société coopérative « Source minérale de Baudour », pour sa mise en bouteille et sa commercialisation de 1957 à 1992.



La Forêt indivise de Strambruges : à cheval sur les communes de Beloeil et de Saint-Ghislain, ne passez pas à côté de son point fort : la réserve naturelle domaniale de la Mer de Sable. Vous pourrez y observer quelques plantes rares comme le lycopode inondé, le rossolis intermédiaire ou encore le rhynospore brun, dont c'est l'unique endroit connu. Le site présente également un intérêt archéologique, puisque de nombreux vestiges préhistoriques y ont été découverts.

Les plus courageux oseront s'aventurer au cœur de la forêt pour y découvrir la « Fontaine bouillante ». La légende raconte que l'attelage de la jeune princesse de Ligne s'y serait précipité, entraînant avec lui tout l'équipage qui périt. Chaque Vendredi saint, à minuit et par temps orageux uniquement, l'équipage remonte à la surface de l'eau et tente de s'extirper sans succès de son piège de vase. La légende semble reposer sur un fait avéré puisqu'un certain Louis Frison, meunier de son état, découvrit au cours d'un curage de la « Fontaine bouillante », un essieu de voiture, un tibia humain et un crâne de cheval. Coïncidence ? Le mystère reste entier...

LES SENTIERS

Ces dernières années, le PCDN s'est attelé à donner une nouvelle vie à de nombreux chemins pédestres :

Sentier des Pas Perdus : l'ancienne ligne de chemin de fer entre la rue Emile Lété et la rue Hauteceur à Sirault a été transformée en chemin pédestre sur une distance de 660 mètres.

Sentier du Lierre à Sirault, à proximité de l'école maternelle (Basket d'Or 2019, prix remis par la Wallonie et l'asbl Tous à Pied récompensant les aménagements communaux axés sur une mobilité active)

Sentier 50 à Hautrage (Bois des Poteries)

Sentier du Vent de Bise : allant de la rue du Sas à la rue de l'Échappée à Saint-Ghislain, il permet de relier en toute sécurité les quartiers résidentiels aux commerces situés en périphérie du centre-ville.

LES PARCS

Parc communal de Baudour

Parc communal de Tertre

Parc communal du Grand Jardin (Saint-Ghislain)

LES RÉSERVES NATURELLES

Les Marionville à Tertre

Les Prés de Grand Rieu à Hautrage

Chacune possède ses propres trésors naturels : une végétation luxuriante, la présence de nombreuses espèces d'oiseaux, etc. (voir notre dossier spécial dans l'édition n°4 de « Ma Comm'Une »).

Conditions d'accès sur www.saint-ghislain.be

POUR LES PLUS JEUNES



14 aires de jeux et PISQ sont à disposition des enfants aux quatre coins de l'Entité. Balançoires, jeux sur ressort, toboggans, tours à grimper, etc. : de quoi les occuper toute une après-midi !

Ces espaces récréatifs sont mis en place selon des normes de sécurité strictes, comme par exemple :

- le respect des normes de sécurité et de conformité de chaque équipement
- le respect des exigences du fabricant lors du placement et de l'installation (notamment la distance de sécurité entre chaque jeu pour éviter les accidents)
- la sélection de l'emplacement de l'aire de jeux, en concertation avec les divers acteurs, de manière à ce que celle-ci soit accueillante et sécurisée pour les enfants et pour les parents.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le terme PISQ est l'abréviation de « petites infrastructures sociales de quartier ». Ces dernières ne sont pas placées au hasard : elles ont pour objectif de redynamiser certains quartiers.

BAUDOUR

Cité des Sartiaux
Parc communal
Rue des Bonniers

HAUTRAGE

Cité des Chauffours
Eglise d'Hautrage-Etat

SAINT-GHISLAIN

Cité des Petites Prélles
Cité Jean Rolland
Cité J. Spruyt
Stade Saint-Lô

VILLEROT

Eglise

TERTRE

Cité Gilmant
Cité Wauters
Parc communal

SIRAULT

Cité Dramaix
Eglise

NEUFMAISON

Ecole communale

POUR LES SPORTIFS

Amateur d'activité physique ou athlète accompli, chaque profil trouvera son bonheur parmi les nombreuses infrastructures extérieures proposées, à commencer par les agoraspaces. Ces terrains multisports, souvent adressés aux plus jeunes, comportent, selon l'endroit, un terrain de football, des paniers de basket, une table de ping-pong, etc.

Les espaces de fitness et de street workout se multiplient également. La dernière infrastructure en date a été installée il y a quelques semaines dans le cadre bucolique du Parc communal de Baudour. Vous y retrouverez, entre autres, un rameur, un vélo elliptique, un step muni d'une plaque pivotante et des volants pour les bras. De quoi vous remettre en forme et muscler tout votre corps !



AIRES DE FITNESS/STREET WORKOUT

Parc communal de Baudour
Stade Saint-Lô (Saint-Ghislain)
Parcours Vita du bois de Baudour



TERRAINS MULTISPORTS (AGORASPACES)

Stade Saint-Lô
Cité Wauters
Cité Gilmant
Parc communal de Baudour

Il y en aura pour tous les âges cet été !

Les enfants et les adolescents ne sont pas oubliés avec :

- les stages Gribouill'art (de 2,5 à 5 ans)
- les stages Action Jeunes (de 3 à 18 ans)
- la Plaine de Jeux (de 6 à 12 ans)
- les animations de quartiers (de 12 à 26 ans)

Plus d'infos sur www.saint-ghislain.be

On se remet en selle !

Prime communale, enquête citoyenne ou nouvelles pistes cyclables, voici 5 raisons d'enfourcher à nouveau votre vélo.

Commune pilote « Wallonie Cyclable »

La Cité de l'Orse fait partie des 3 villes retenues par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie Cyclable ». À la clé : 750 000 € de subsides pour mettre en avant la mobilité douce.

Cette enveloppe budgétaire permettra à la Ville d'accroître le confort et la sécurité des usagers faibles. Un objectif visé depuis plusieurs années par les autorités communales, avec la multiplication d'aménagements spécifiques, tels que :

- ◆ les nouveaux marquages sur le circuit cyclable du centre-ville
- ◆ la réhabilitation du sentier de la rue Emile Lété à Sirault qui peut être emprunté par les piétons, les cyclistes et les cavaliers
- ◆ la remise à neuf du Sentier du Vent de Bise à Saint-Ghislain
- ◆ la réalisation de bandes cyclo-piétonnes dans le centre de Saint-Ghislain et aux abords de l'école des Sartiaux à Baudour (voir page 7).

L'ensemble des travaux effectués dans l'Entité en termes de mobilité fait partie d'une stratégie globale à long terme en lien avec la vision Fast 2030, dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à la marche, au vélo et à l'utilisation des transports en commun au détriment de la voiture.

L'Administration communale a jusqu'en juillet prochain pour présenter au SPW Mobilité et Infrastructures les aménagements qu'elle compte mettre en place avec le subside obtenu.

NOUVEAU !

Passez au deux roues avec la prime vélo !

Depuis peu, la Ville de Saint-Ghislain octroie une prime communale pour l'achat d'un vélo musculaire, pliable, électrique ou d'un kit d'adaptation électrique.

Le montant de la prime s'élève à 20% de la facture TVAC avec comme plafonds :

- 50 € pour un vélo musculaire d'occasion
- 100 € pour un vélo électrique d'occasion
- 150 € pour un vélo musculaire neuf
- 200 € pour un vélo électrique neuf ou pliable ou l'achat et l'installation d'un kit électrique adaptable neuf

Comment bénéficier de la prime ?

Vous devez respecter les conditions suivantes :

- être majeur et inscrit au registre de la population saint-ghislainoise
- avoir acheté votre vélo au plus tôt le 1er janvier 2021
- vous engager à ne pas revendre le vélo ou le kit d'adaptation électrique pendant une durée de 5 ans
- introduire la demande de prime dans l'année qui suit la date de la facture

Le formulaire de demande et les modalités d'envoi sont disponibles sur www.saint-ghislain.be. La facture d'achat, reprenant le type exact de vélo, et la preuve de paiement devront y être annexés.

Cette prime vélo s'ajoute à celles déjà octroyées pour les panneaux photovoltaïques, la rénovation et les maisons passives (voir édition n°3 de «Ma Commune»), dont l'objectif est d'encourager les Saint-Ghislainois à adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement.



Un centre-ville de plus en plus « cyclists friendly »

Vous aurez certainement remarqué les travaux qui ont eu lieu ces derniers semaines le long de l'avenue de la Tour et à la rue du Petit Bruxelles. Ces chantiers avaient pour objectif la création de voies cyclo-piétonnes, c'est-à-dire un chemin à la fois dédié aux piétons et aux cyclistes. Un pas et un coup de pédale de plus vers un centre-ville saint-ghislainois plus sécurisé pour les usagers faibles.

Des travaux aussi à la cité des Sartiaux

En parallèle à ces voies cyclo-piétonnes, un chemin partagé a été créé à la rue de l'École à Baudour, à proximité de l'école des Sartiaux.



A vous de rouler !

Avec une partie de cette nouvelle enveloppe budgétaire, la Ville de Saint-Ghislain souhaite compléter le circuit cyclable déjà existant en y ajoutant des connexions manquantes entre certaines parties. La réalisation d'une liaison entre la rue du Maréchal à Tertre et le zoning de Ghlin-Baudour est déjà inscrite au calendrier.

Quelles autres connexions souhaiteriez-vous voir se réaliser en priorité ? C'est la question que l'on vous posera bientôt via notre enquête sur la plateforme citoyenne Flucity.

Vous aurez la possibilité de choisir parmi les connexions suivantes :

- 1 : liaison entre le lieu-dit « la Prévoté » et la rue Emile Lété à Sirault
- 2 : liaison entre Sirault et Villerot
- 3 : liaison entre la rue du Sas et le Ravel de la commune de Boussu en passant par la cité des Petites Prélles à Saint-Ghislain
- 4 : liaison entre les rues de la Rivière et du Sas, le zoning de la Rivière à Tertre, le chemin de halage de la Haine et la réserve naturelle des Marionville

Connectez-vous ou créez un compte en quelques clics pour faire entendre votre voix !

www.flui.city/7330-saint-ghislain

Vhello

Des circuits Vhello pour (re)découvrir la Cité de l'Ourse

Si les travaux récemment réalisés visent à rendre le quotidien plus cyclable, les parcours bucoliques et citadins du réseau Vhello vous invitent à regarder d'un autre œil les richesses saint-ghislainoises. Certains itinéraires vous feront passer par :

- le lac des Herbières
- le musée Rétrotrain
- la Brasserie de l'Abbaye de Saint-Ghislain

Comment planifier ma balade ?

- Rendez-vous sur le site www.vhello.be
- Dans le menu horizontal, cliquez sur « Balades » puis « Planifiez votre balade »
- Préparez votre parcours, soit via la carte PDF à télécharger, soit via le planificateur en ligne en vous repérant grâce aux points-nœuds, c'est à dire aux numéros des intersections entre les différents tronçons du réseau Vhello.



Le bien-être animal et l'environnement au cœur des préoccupations

Au cours des dernières années, le bien-être animal et la sauvegarde de l'environnement sont devenus des priorités des pouvoirs publics. Consciente de ces enjeux, la Ville a mis en place de nombreux outils pour garantir un cadre de vie agréable, tant pour nos amis les bêtes, que pour nous. En voici quelques exemples.

La propreté canine



Pour préserver un environnement agréable pour tous, des totems de propreté canine, comprenant des sachets biodégradables et une poubelle, ont été installés dans les parcs communaux de Baudour, Tertre et Saint-Ghislain. Leur but est de permettre aux propriétaires de chien de ramasser les déjections de leur fidèle compagnon et ainsi garder les espaces verts propres et accueillants. Les parcs de Tertre et de Baudour disposent également de « canisettes », sortes de bacs à sable pour les besoins de nos amis à 4 pattes.

Pour rappel, l'article 141 du Règlement Général de Police enjoint les citoyens à ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique ou dans tout endroit public, sans quoi une amende pouvant aller jusqu'à 175 € (350 € en cas de récidive) pourra s'appliquer. N'hésitez donc pas à utiliser ces nouveaux « outils » mis à disposition par la Ville afin d'éviter tout désagrément.

NOUVEAU !

Un guide pour mieux vivre ensemble

Dressant le constat que de nombreux citoyens connaissent mal les spécificités de leur lieu de vie, le service Aménagement du Territoire a étudié la conception d'un guide environnemental du bien-vivre ensemble, tant à la ville qu'à la campagne.

Ce document récapitule les particularités des 4 zones principales que compte l'Entité, à savoir : agricoles, industrielles, forestières et urbaines.

Le livret condense également l'essentiel des codes et règlements en vigueur et facilite ainsi une cohabitation optimale des citoyens dans leur environnement.

Un autre élément indispensable est de (re)préciser les droits et devoirs élémentaires des habitants et lister des sujets parfois sensibles.

Pour résumer, ce guide compile les caractéristiques liées à la convivialité, à l'environnement, au bien-être animal et à la nature. Vous le découvrirez prochainement dans votre boîte aux lettres...



Guide environnemental du bien-vivre ensemble, tant à la ville qu'à la campagne



Le territoire wallon est découpé en 23 plans de secteur adoptés entre 1977 et 1987. Ce découpage précise les affectations du sol afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace.

A Saint-Ghislain, on distingue majoritairement quatre types de milieux de vie, possédant leurs spécificités, leurs avantages et leurs inconvénients. Il est utile d'en avoir conscience afin de s'installer en toute connaissance de cause et faciliter ainsi une intégration optimale de l'« habitier » dans son contexte.



Des actions annuelles

De manière générale, la Ville s'attelle au bien-être animal toute l'année, notamment à travers son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN). Parmi les actions entreprises, citons la protection des batraciens, abordée dans le dernier numéro de « Ma Comm'Une », la contribution au sauvetage des poules de batterie par le biais d'une collaboration avec l'asbl S.E.A (Suppression des Expériences sur les Animaux) et un relais de leur action sur le site Internet officiel de la Ville ou encore la réalisation de nichoirs pour les oiseaux. Autant de réalisations qui prouvent que la Cité de l'Ourse œuvre au quotidien pour le bien-être des animaux et plus largement, de l'environnement.

Stérilisation gratuite des chats

Afin d'endiguer la prolifération des chats et de limiter les désagréments qui en découlent, la Ville a désigné un vétérinaire pour procéder à la stérilisation (gratuite) de ces animaux. Cet acte médical ne concerne que les chats errants, autrement dit, ceux qui n'ont pas de propriétaire (absence de tatouage, puce électronique, médaille, etc.) et qui assurent leur survie seuls.

Si vous constatez la présence d'un chat haret, vous pouvez contacter le service Aménagement du Territoire afin de convenir d'un rendez-vous à votre meilleure convenance. Lors de votre visite, un certificat d'autorisation d'une validité d'un mois vous sera remis. Ce document devra être complété et signé par 3 témoins certifiant que l'animal visé est bien errant. Le chat devra être attrapé par vos soins. Une cage peut être obtenue auprès de l'administration moyennant une caution de 15 euros. Cette caution vous sera restituée au retour de la cage en bon état dans les plus brefs délais. Une fois maîtrisé, le chat devra être conduit chez le vétérinaire désigné, accompagné du certificat d'autorisation. Attention, si la date limite a expiré ou si vous n'avez pas le certificat, le vétérinaire ne pourra pas réaliser l'opération. Après l'intervention, le vétérinaire reprendra contact avec vous afin de vous restituer l'animal. Celui-ci sera alors remis dans son environnement initial.

Action réalisée avec le soutien du Service Public de Wallonie, Direction de la Qualité et du Bien-être animal.

Plus d'infos : 065 76 19 91

Hygea passe à l'heure d'été

Entre le 15 juin et le 14 septembre, les recyparcs accueillent les citoyens du mardi au vendredi de 10h à 18h et le samedi de 9h à 17h. Il convient de continuer à respecter les mesures sanitaires (en vigueur au moment de la rédaction du présent article, ndlr) : port du masque obligatoire, ne s'attarder que le temps nécessaire, respecter la distanciation sociale, ne pas laisser de mineurs de moins de 16 ans circuler sur le site et accès interdit au local des préposés.

Attention, afin de permettre la fermeture des recyparcs aux heures affichées, tout véhicule, dont le temps de déchargement est estimé à plus de 15 minutes, ne sera pas admis après 17h45 en semaine et 16h45 le samedi.

Pour rappel, Les recyparcs ne sont pas accessibles les dimanches, lundis et jours fériés.

Horaire d'été des collectes en porte à porte

Du 1er juillet au 31 août, les collectes débuteront à 4h30 au lieu de 5h30. Pensez à sortir vos sacs la veille à partir de 18h.

Faites en sorte que vos sacs de déchets ménagers, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur, cela complique le travail des collecteurs.

En cas d'absence de passage du camion de collecte, il vous incombe de rentrer vos déchets. Le nettoyage des détritiques sur la voie publique est réalisé par la Ville, entraînant une augmentation du coût-vérité. Celui-ci résulte de l'application du principe du pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers dans une commune doit être couvert par des recettes spécifiques. La Ville doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût du traitement des ordures qu'elle prend en charge.

En conclusion, polluer moins, c'est bon pour la planète comme pour votre portefeuille, pensez-y !



Important !

En cas d'intempéries (vents forts, grosses averses, etc.), il est important de prendre ses précautions pour que les ordures ne se répandent pas sur la voie publique. Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton bien fermées pour éviter que tout s'envole au premier coup de vent.

Le bien-être des citoyens, c'est avant tout une mission collective !

Tondre sa pelouse, tailler sa haie, sortir ses poubelles sont autant d'actions du quotidien que nous accomplissons presque tous mais qui peuvent rapidement contrarier nos voisins. Le Règlement Général de Police (RGP) permet de savoir ce qui peut être fait ou non dans le respect d'autrui.

L'entretien des trottoirs

Le RGP prévoit un certain nombre d'articles, notamment à propos de l'entretien des trottoirs et des accotements :

- ◆ pour les immeubles habités, il appartient aux propriétaires, aux locataires, ou encore aux personnes chargées de l'entretien quotidien des lieux de les maintenir en état de propreté ;
- ◆ pour les immeubles non habités, c'est la personne titulaire d'un droit réel qui est en charge de leur entretien.

Les nuisances sonores

Sachez que les engins actionnés par un moteur à explosion ou électrique doivent être utilisés dans un créneau horaire bien défini :

- ◆ en semaine, entre 7h et 21h
- ◆ le dimanche et les jours fériés, entre 10h et 13h

La collecte des déchets

Les déchets ménagers doivent être emballés dans des sacs poubelles agréés par Hygea. Vos sacs doivent être correctement fermés et ne présenter aucune déchirure. En ce qui concerne les objets tranchants, veillez à les emballer correctement et à les placer au centre du sac.

Lorsque le ramassage a lieu le matin, vous pouvez déposer vos sacs poubelles la veille à partir de 18h. Placez-les devant votre habitation, de manière à ne pas gêner la circulation et être visibles par les collecteurs.

Pour éviter que tout s'envole au premier coup de vent, veillez à ficeler vos piles de papiers ou à les mettre dans des caisses en carton bien fermées.

Le maintien de la tranquillité et de la propreté publique sont des objectifs majeurs de votre police locale. Toute dérogation au RGP est passible d'une sanction administrative.

Plus d'infos : www.policeboraine.be

Partez en vacances tranquillement

Comme chaque année, la Zone de Police Boraine répondra présente pour veiller sur votre habitation pendant vos congés. Que vous partiez à la mer, dans les Ardennes ou encore à l'étranger, vous avez la possibilité de signaler votre absence auprès des services de police. Lors de leurs patrouilles, les policiers seront attentifs à votre habitation.



Comment signaler son absence auprès d'un service de police ?

► Version électronique : via un formulaire d'absence prolongée disponible sur le site internet www.policeboraine.be

► Version papier : dans tous les commissariats de notre Zone de Police

Une démarche qui ne prend que quelques minutes et qui pourrait vous éviter de nombreux tracas. Alors n'hésitez plus !



Éteignez vos écrans, le Foyer culturel revient !

Notre centre culturel souffre, comme les autres acteurs du milieu artistique, du manque de contacts avec le public. En effet, ce dernier joue le rôle de pierre angulaire tant son épanouissement nourrit notre action quotidienne.

Durant l'année, nombreuses ont été les initiatives afin de soutenir le secteur et la création culturelle. Du concours #CoronaCULTURE à des activités pédestres qui vous ont permis de redécouvrir votre quartier comme vous ne l'avez jamais vu, nous avons eu le plaisir de garder le contact.

Plus que jamais, le Foyer culturel entend redéployer ses activités et ce, dès l'été. Des activités vous seront proposées de manière décentralisée et notre soutien au secteur touristique continuera de plus belle. Notre ambition est de faire renaître la cohésion et la collaboration entre tous les acteurs de notre Ville. Pour ce faire, **un appel à candidature a été lancé afin de permettre aux artistes, artisans ou personnes intéressées de s'impliquer dans notre Conseil d'Orientation (CO)**. Outil participatif, il vise à être un groupe de travail thématique, de proposition et d'évaluation à destination de l'équipe d'animation du Foyer. Pour rejoindre le CO, n'hésitez pas à envoyer une lettre de motivation tout en précisant votre parcours artistique ou vos accroches spécifiques à la culture via info@foyculturelsaintghislain.be avant le 30 juin 2021.

Faire renaître la Culture !

Dès septembre prochain, nous vous offrirons l'opportunité de découvrir une multitude d'activités au Foyer culturel mais aussi dans l'ensemble des villages de notre Entité. La saison culturelle que nous vous préparons sera plus hétéroclite que jamais : de la comédie, de la danse, des documentaires, des conférences et bien d'autres activités agrémenteront **notre programmation qui vous sera présentée le samedi 18 septembre 2021 en nos locaux situés sur la Grand'Place de Saint-Ghislain**.

Sans trop vous en dire, une grande collaboration vous permettra de découvrir **le samedi 25 septembre 2021 à 19h un spectacle de stand up hors du commun** né d'un partenariat avec les centres culturels de la région du Borinage. Cette création unique sera l'opportunité pour vous de découvrir des comédiens hainuyers bien connus sous une toute autre facette.

Dans l'attente de vous retrouver, le Foyer culturel a le plaisir de vous convier à notre première activité d'été le samedi 26 juin 2021 à 15h pour une balade contée « Auprès de mon arbre », un duo entre une guide nature et une conteuse qui nous feront découvrir les secrets du Bois de Baudour. Rendez-vous est fixé à la Rue de la Forêt.

Réservation obligatoire : 065 80 35 15

Le Musée communal

Partons à la découverte du département Foire

Le Musée communal s'articule en 2 départements distincts. Dans le premier numéro de « Ma Comm'Une » en mars 2020, nous vous présentions l'espace Mémoire, section entièrement dédiée à l'histoire locale qui a été inaugurée en 2008.

Aujourd'hui, nous nous intéressons au second espace, tourné vers le monde magique des foires et kermesses d'antan. Une invitation, qui vous fera voyager jusqu'au début du 20e siècle et découvrir des pièces tout à fait exceptionnelles: manèges, entre-sorts, roulettes, maquettes ou encore cirque de puces.

Crée en 1989 par Albert Riquet, passionné des anciens manèges et des foires, le département Foire du Musée communal accueille depuis des écoles, groupes et familles venus de partout en Belgique pour découvrir un patrimoine unique de cet univers insolite et ses histoires les plus folles.

Ce n'est pas un hasard si Saint-Ghislain possède un musée de la Foire. La Cité de l'Ourse est depuis toujours attachée à l'art forain. En effet, de nombreuses kermesses sont toujours organisées sur notre territoire (Saint-Ghislain, Sirault, Hautrage, Neufmaison). Citons plus particulièrement la kermesse de l'Ascension avec son champ de foire de pas moins de 70 attractions et sa traditionnelle ascension d'un ballon à gaz depuis 1889, unique en Wallonie.

En perpétuelle évolution, le musée saint-ghislainois s'articule autour d'un carrousel de 1925 qui fonctionne toujours pour le plaisir de tous. Des animateurs et bonimenteurs sont à votre disposition pour vous offrir une visite animée des lieux. Leurs connaissances de cet univers, une documentation unique sur les foires depuis leurs origines et des anecdotes de forains eux-mêmes permettent à cette équipe de passionnés de donner vie aux petits et grands objets des fêtes d'autrefois.

Une collaboration étroite avec l'ASBL la Défense des Forains Belges offre la possibilité au Musée de disposer de nombreuses archives documentaires et d'ajouter des modèles réduits de différents types de manèges, à découvrir prochainement dans une salle des maquettes entièrement remise à neuf.

Musée de la Foire et de la Mémoire
Onzième rue 1a, 7330 Saint-Ghislain - 065 76 19 80
www.foire-memoire.be



Entre annulations et initiatives

Installé en centre-ville au cœur de la Cité de l'Ourse, le Syndicat d'Initiative organise chaque année plusieurs manifestations, parmi lesquelles les festivités de l'Ascension. Malheureusement, pour la seconde année consécutive, la difficile décision d'annuler cet événement si cher aux Saint-Ghislainois a dû être prise. Souhaitant toutefois marquer cette édition 2021, le Syndicat d'Initiative a lancé plusieurs projets d'envergure. Petit retour en arrière en compagnie de Flavia Fidolino, chargée de communication au Syndicat d'Initiative.

Qu'avez-vous mis en place dans le cadre des festivités de l'Ascension de cette année ?

Flavia Fidolino : Nous avons décidé de couper la Grand-Place de Saint-Ghislain en deux. La partie située du côté du Foyer culturel a accueilli un écran géant sur lequel nous avons diffusé en boucle un documentaire romancé, tourné spécialement pour l'occasion. Ce film, ayant pour titre «Ascension d'un ballon dans l'air du temps», repose sur une collaboration entre le Musée de la Foire et de la Mémoire, la chaîne de télévision locale Télé MB et nous-mêmes. L'histoire se base sur une petite fille se promenant en com-

ge à notre folklore. Pour permettre aux badauds de profiter du spectacle dans de bonnes conditions, une cinquantaine de places assises étaient disponibles. Sur l'autre partie de la Grand-Place, nous avons choisi de conserver une version réduite de la Foire aux Artisans dans une formule similaire aux autres années. Bien entendu, tout s'est organisé dans le respect des mesures sanitaires. Les exposants venaient majoritairement de Belgique, à l'exception d'une Française. Ceux-ci ont pu proposer leur production (produits de bouche, artisanat, etc.) pour le plus grand plaisir des visiteurs.

Les festivités de l'Ascension sont toujours marquées par des groupes musicaux aux sonorités variées. Quels groupes aviez-vous conviés cette année ?

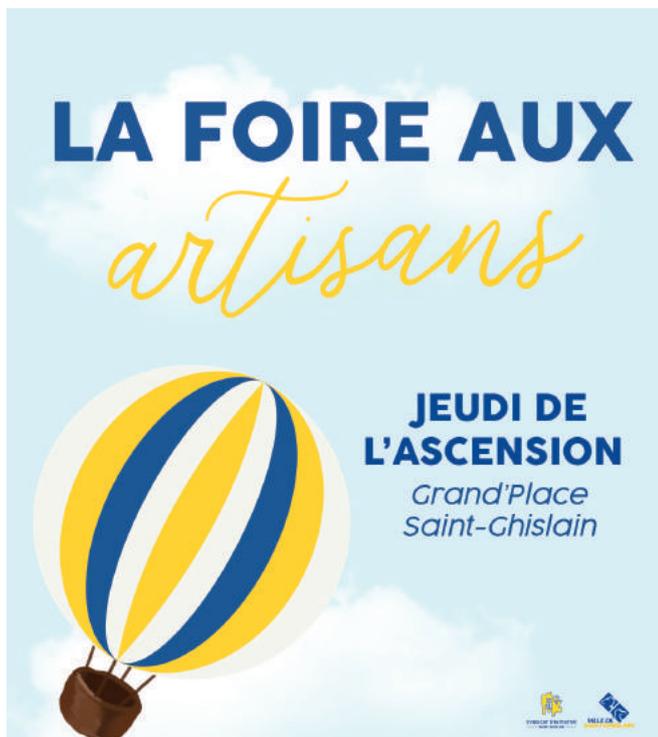
Nous avons accueilli Campobazz Percussions, Tijuana Dixie Dan et le Saint Jordy's Band. Ils ont mis beaucoup de couleur et de bonnes vibrations pour cette édition particulière. Le Musée communal a également apporté sa contribution. Assurément, une véritable expérience musicale au vu des multiples genres proposés.

D'autres activités étaient-elles au programme durant ce weekend ?

Pour pallier l'absence des animations habituelles (champ de foire, brocante, cortège, feu d'artifice, etc.), nous avons décalé l'édition mensuelle du Marché des Saveurs (voir page 15) au samedi 15 mai (il se tient habituellement le 2e samedi du mois, ndlr). Nous avons rencontré un succès mitigé pour cette édition, principalement en raison de la météo chagrine. Par contre, notre box de produits locaux proposée à chaque édition et dont l'intitulé était « La Gourmande », s'est très bien écoulée.

Que retiendrez-vous de cette édition 2021 ?

Nous sommes satisfaits, car malgré les circonstances sanitaires et la météo capricieuse, les événements proposés ont remporté un succès honorable auprès du public. En même temps, nous espérons que l'édition 2022 pourra se dérouler normalement et revoir notre cher ballon à gaz sur la place Albert-Elisabeth.



Affiche de l'édition 2021 de la Foire aux Artisans

pagnie d'un homme depuis la place Albert-Elisabeth (gare) jusqu'à la bibliothèque La Rollandine sur la Grand-Place. Là, un conteur, Gil Depreter, figure bien connue dans le monde culturel local, notamment dans le cadre du Festival de Folklore, va lui raconter l'histoire des ballons ascensionnels, de leurs origines à leur entrée dans la tradition saint-ghislainoise. Au fil de la vidéo, des images d'archives, sélectionnées par Denis Coulon, responsable de la partie Mémoire du Musée communal, ont enrichi ce bel homma-

Rendez-vous est pris pour le 26 mai 2022 !

Un Syndicat en plein renouveau

Le Syndicat d'Initiative se transforme à plus d'un titre ! Il s'est en effet doté d'un nouveau logo, d'un nouveau site web et voit le bâtiment de l'Ancien Hôtel de Ville et Halles, qui l'abrite, faire peau neuve.

Partant du constat que le logo conçu voici 10 ans ne répondait plus à ses missions, l'équipe du Syndicat a élaboré une nouvelle charte graphique. Plus moderne et plus facilement identifiable, on y retrouve les couleurs de la Ville, le ballon de l'Ascension, la Tour Ockeghem et la carte de l'Entité.



- ◆ Le ballon représente l'événementiel, les traditions et le folklore saint-ghislainois
- ◆ La Tour symbolise le tourisme, l'histoire et le patrimoine
- ◆ La carte illustre l'engagement de l'ASBL au sein des 7 villages de Saint-Ghislain.

Une analyse de son site Internet a clairement montré le vieillissement de l'outil. Un renouvellement complet a été entrepris pour aboutir à un site web flamboyant neuf, professionnel et relié aux réseaux sociaux, devenus incontournables dans notre société connectée. Cette nouvelle plateforme disposera notamment d'une base de données des commerçants de l'Entité. L'idée étant de remplacer également progressivement l'actuel site Internet des commerçants par cette nouvelle interface. Pour découvrir

le résultat, rendez-vous prochainement sur www.sisg.be

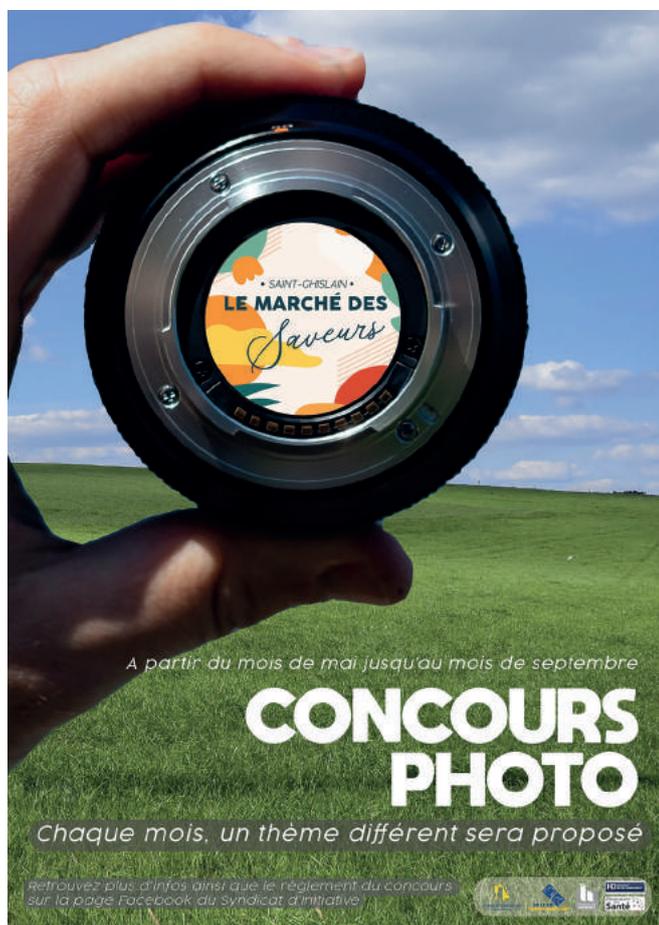
Au niveau de l'Ancien Hôtel de Ville, le bâtiment est en pleine cure de jouvence. Vestige du Saint-Ghislain d'autrefois et épargné miraculeusement par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, celui-ci n'a plus connu de rénovation majeure depuis 1946. Il arborera prochainement de nouveaux châssis, une nouvelle toiture et des façades flamboyantes neuves.

Un rendez-vous ponctuel devenu mensuel

Lancé initialement en octobre 2020 pour remplacer le Marché Fermier, le Marché des Saveurs s'est transformé en événement mensuel depuis le mois d'avril de cette année et prolongera l'aventure jusqu'au mois de septembre. Son but : permettre à des producteurs locaux et régionaux de faire découvrir leurs produits variés (confiseries, bières, produits de la ferme, cosmétiques, etc.).

Chaque édition du marché est assortie d'une box découverte portant sur une thématique différente et proposée au prix de 20 euros. La dernière en date, celle du mois de juin, portait sur la fête des pères tandis que celle du mois de juillet aura pour thème «La Belgique». En marge du marché, le Syndicat d'Initiative a lancé un concours photo sur sa page Facebook avec, comme pour la box, une thématique différente à chaque édition. Celle du mois de mai, par exemple, portait sur les fleurs et les plantes.

Chaque mois, les photographes amateurs ont la possibilité d'envoyer l'un de leurs clichés à l'adresse mail du Syndicat d'Initiative : sisg@skynet.be. Les photos sont ensuite postées sur la page Facebook du Syndicat et soumises aux votes. Les 3 images les plus « likées » seront exposées au cours du mois de septembre dans un lieu annoncé prochainement. Les photographes lauréats se verront aussi récompensés par une box du mois. Pour tout savoir sur ce concours, rendez-vous sur la page Facebook du Syndicat d'Initiative.



La Ville aide ses citoyens et soutient l'économie locale

Cela fait plus d'un an que la crise sanitaire de la Covid-19 rythme nos vies et impacte tous les domaines de la société. C'est la raison pour laquelle la Ville a décidé une nouvelle fois de consacrer une importante enveloppe de son budget ordinaire, soit près de 590 000 euros, pour soulager le portefeuille des citoyens et relancer le commerce local.

« Ma carte Ville »

Après avoir permis, en 2020, à tous les ménages saint-ghislainois de bénéficier d'un bon à valoir « tout achat » de 10 euros, la Ville permettra, en 2021, aux 23 426 habitants de l'Entité de recevoir la somme de 25 euros. Dès cet été, tous les Saint-Ghislainois majeurs, inscrits au registre de la population à la date du 31/05/2021, recevront une carte personnalisée de type « carte de banque ». Cette carte, appelée « Ma carte Ville », leur permettra de dépenser les 25 euros en une ou plusieurs fois dans les commerces de l'Entité partenaires de l'opération. La somme allouée à un mineur sera reportée sur la carte du chef de ménage chez qui il est domicilié.

Grâce à une interface web, vous pourrez savoir à tout moment dans quels commerces vous pouvez présenter votre carte et quel montant reste disponible. Le système sera bien sûr sécurisé, et une assistance téléphonique vous aidera en cas de perte d'une carte ou d'un code.



Un projet conçu pour durer

Dès cet automne, « Ma carte Ville » vous permettra également d'acquérir gratuitement les rouleaux de sacs-poubelles blancs Hygea réglementaires prévus par le règlement-taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers en 2021.

Mais le projet ne s'arrête pas là... Le coup de pouce financier de 25 euros étant une opération ponctuelle (montant octroyé aux citoyens à une date donnée), les habitants se domiciliant dans l'Entité après cette date ne pourront pas y prétendre. Néanmoins, lors de chaque nouvelle domiciliation sur notre territoire, « Ma carte Ville » sera remise au chef de ménage avec le montant symbolique de 5 euros.

Par la suite, la carte, qui fonctionnera comme un véritable portefeuille virtuel, pourra également être utilisée pour recevoir des primes communales (prime de naissance, prime énergie, prime vélo, etc.) ou encore des cadeaux offerts en certaines circonstances (anniversaires de mariage, etc.).

En procédant de la sorte, Saint-Ghislain franchit un nouveau cap vers son objectif de « Smart City », une Ville connectée et ancrée dans la modernité, soucieuse de son environnement.

N'oubliez pas vos bons à valoir !

Vous pouvez continuer à échanger les bons à valoir « tout achat » et « sacs poubelle » édités par la Ville en 2020 dans les commerces de l'Entité jusqu'au 31 décembre de cette année.

Retrouvez l'ensemble des commerces partenaires sur www.bavsaintghislain.be

Pour toute question relative aux bons à valoir : 065 76 19 79

Une fiscalité plus équitable pour l'enlèvement des déchets en 2021 !

Cette année, de nouvelles conditions entrent en vigueur pour la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers. Désormais, elle dépendra de vos situations et compositions familiales.

Voici ce que vous payerez en 2021 :

- 75 € pour les personnes isolées avec 20 sacs-poubelles Hygea blancs de 30 L
- 150 € pour les ménages de 2 personnes avec 20 sacs-poubelles Hygea blancs de 60 L
- 175 € pour les ménages de 3 personnes avec 20 sacs-poubelles Hygea blancs de 60 L
- 210 € pour les ménages de 4 personnes avec 30 sacs-poubelles Hygea blancs de 60 L
- 235 € pour les ménages de 5 personnes et plus avec 30 sacs-poubelles Hygea blancs de 60 L

Une réduction de 75 € sera accordée aux familles monoparentales.

Par exemple :

- un parent avec 1 enfant de -18 ans devrait normalement payer 150 euros. Avec la réduction de 75 euros, il payera 75 euros et recevra 20 sacs poubelle
- un parent avec 3 enfants de -18 ans devrait normalement payer 210 euros. Avec la réduction de 75 euros, il payera 135 euros et recevra 30 sacs poubelle

Le principe du pollueur-payeur

Pour rappel, la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers est calculée en fonction du coût-vérité. Celui-ci résulte de l'application du principe du pollueur-payeur : l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Plus vous ferez d'efforts pour réduire le volume de vos déchets, plus le coût-vérité baissera et moins vous payerez de taxes. N'hésitez donc pas, triez et recyclez !

Pour en savoir plus sur le coût vérité : www.saint-ghislain.be

Recevez votre avertissement-extrait de rôle avec l'e-box !

Habituellement, l'avertissement-extrait de rôle pour le règlement de la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers est envoyé par courrier postal vers la mi-juin. Dès cette année, il est possible de l'obtenir en version numérique via l'e-box.



Quels sont les avantages ?

- ◆ la réception certaine du document
- ◆ la diminution de la consommation de papier et donc de l'impact sur l'environnement
- ◆ une solution moins coûteuse que l'impression et l'envoi par courrier postal, en lien avec la volonté de la Ville de Saint-Ghislain d'être une commune plus durable
- ◆ la possibilité d'un paiement en ligne sans frais bancaires

Comment accéder à mon avertissement-extrait de rôle en ligne ?

- Rendez-vous sur le site www.myebox.be et cliquez sur « Ouvrir my-ebox »
- Sur PC ou sur smartphone, connectez-vous à votre espace soit avec votre carte d'identité, soit avec l'application Itsme
- Une fois votre espace créé, vous serez averti de l'arrivée d'une nouvelle facture par le biais d'un mail renvoyant à l'e-box

À terme, toutes les redevances et taxes concernant les citoyens devraient faire l'objet d'une dématérialisation. Toutefois, le paiement « classique » via une communication structurée restera toujours possible.

Plus d'infos : www.saint-ghislain.be

PS

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

En 2016, notre Ville s'est engagée, en signant la Convention des Maires, à réduire de 40% ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, elle recourt à la géothermie, qui alimente un réseau de chauffage urbain de 355 logements, 3 écoles, la piscine et la gare. Le puits de Douvrain permet de chauffer l'école, la crèche, l'hôpital et prochainement le home qui le jouxte. Cela réduit de 90% les émissions de CO₂ par rapport à un système de chauffage traditionnel.

Sous l'impulsion du groupe PS, ORES remplace progressivement l'éclairage public par des luminaires moins énergivores (LED ou équivalent), ce qui représente une réduction de 128 tonnes de CO₂.

Sept bâtiments communaux ont été munis de panneaux photovoltaïques, ce qui représente une production de 53 100 kWh d'énergie renouvelable, soit une réduction de 14 T de CO₂ par an.

Notre Ville a aussi obtenu un subside de 75 000 euros pour un projet de biomasse, qui consiste à remplacer la chaufferie du hall de maintenance par une chaudière à pellets. En termes d'émissions de CO₂, la réduction sera de 100 T par an.

Il y a, au niveau de notre groupe PS, une volonté de se tourner vers l'électromobilité. La Ville envisage en effet d'adhérer à une centrale d'achat pour des bornes de recharge pour véhicules électriques, projet en cours en collaboration avec la Province de Hainaut.

Alors, avec nous, préparez l'avenir de nos enfants !

Michel DUHOUX
Chef de groupe PS

MR & Citoyens

Le développement durable dont tout le monde parle, c'est quoi concrètement ? Pour faire simple, c'est vivre en harmonie avec les ressources naturelles d'aujourd'hui, tout en les préservant pour les futures générations. Ce grand principe tourne autour des volets sociaux, économiques et environnementaux.

Pour l'ensemble de l'entité, nous concevons le développement durable sur plusieurs axes qui se veulent neutres sur le coût pour le citoyen mais positifs tant pour l'environnement que l'axe sociétal.

Les améliorations portées à l'isolation des bâtiments communaux et des logements sociaux, doivent réduire les dépenses énergétiques mais aussi limiter au maximum les emprunts carbone. Plusieurs chantiers sont, comme le savez, en cours.

Economiquement, les commerces de proximité et les circuits courts retiennent toute notre attention afin de garantir la traçabilité des produits tout en développant l'économie locale. Le marché des saveurs répond d'ailleurs à cet esprit.

Au niveau environnemental, plus que jamais, le tri sélectif et la lutte contre l'incivilité sont et resteront des priorités.

L'entité dispose de nombreuses poubelles communales mais aussi d'un parc Hygea qui a le mérite d'offrir des moyens utiles, même si nous sommes tous conscients que ce parc doit être transformé au plus vite par l'intercommunale pour répondre aux réels besoins des Saint-Ghislainois.es.

Nicolas SCHIETTECATTE
Conseiller communal
MR&Citoyens

Osons!

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE SONT ETROITEMENT LIES

Les actions de la Ville doivent être développées en 4 axes :

Mobilité : pour réduire nos émissions de CO₂, il faut favoriser les trajets à pied et à vélo. La priorité : mettre en œuvre des cheminements cyclables et piétons sécurisés reliant en continu les différentes places de l'entité. Pour permettre au plus grand nombre de se rendre à l'école, au travail, dans les commerces, en toute sécurité !

Economies d'énergie : les bâtiments communaux sont vieillissants, éparpillés et surtout énergivores. Il faut construire de nouveaux bâtiments pour rassembler tous les services communaux. La rénovation a ses limites quand les bâtiments sont trop vétustes. C'est aussi le cas dans le logement social, créer du neuf, basse énergie, est souvent la solution la moins coûteuse à long terme.

Bio-diversité : l'aménagement du territoire doit être concerté et harmonieux dans une vision globale. Il faut maintenir des espaces verts dans chaque quartier et veiller à enrayer le développement anarchique de la construction d'habitations où chaque mètre carré est surexploité !

Circuits courts et économie circulaire : développer les commerces de proximité et nos marchés qui favorisent la vente de produits locaux ; créer un marché couvert et permanent qui rassemble chaque jour des producteurs et artisans de la région, pour réduire le trajet des consommateurs ; favoriser la réutilisation et le recyclage de nombreux produits dans des magasins de seconde main et de réparation comme les repair-café ; cet ensemble de priorités contribuera, par des gestes simples, à la préservation de notre environnement.

Frédéric DUFOUR
Conseiller communal Osons!



Le Marché des Saveurs, votre nouveau rendez-vous mensuel

Le 15 mai dernier, le Syndicat d'Initiative organisait la deuxième édition de ce marché dédié aux produits de la région. Une dizaine de producteurs sont venus faire (re)découvrir leurs confiseries, leurs bières ou encore leurs cosmétiques. Malgré la météo capricieuse, le public était au rendez-vous et 120 box gourmandes ont été vendues.



Des enfants aux aînés, il n'y a qu'un dessin !

Dans le cadre de l'initiative de la Ville «Dessins pour les aînés», les enfants des écoles maternelles de l'Entité, tous réseaux confondus, ont laissé parler leur talent ! Près de 300 dessins, collages et bricolages ont été offerts aux pensionnaires des maisons de repos saint-ghislainoises pour égayer leur quotidien et leur faire oublier l'isolement causé par la crise sanitaire.



Deux anniversaires extraordinaires

Cette année, la Ville de Saint-Ghislain a déjà eu l'opportunité de mettre à l'honneur certains de ses citoyens en célébrant deux anniversaires exceptionnels : Madame Claude Jonniaux, une habitante de Saint-Ghislain, a eu la chance de souffler ses 100 bougies chez elle, en famille, et un couple, également domicilié dans le centre-ville, a eu la joie de fêter ses noces d'albâtre. 75 ans de mariage et toujours autant de bonheur !

Il était une fois...

J'irai revoir ma Normandie !

Dans l'après-guerre, flottait un air de paix et d'amitié propice à la création de jumelages entre villes européennes. De retour d'un séjour en Bretagne, Willy Quévit, commerçant bien connu dans la ville, fait une halte entre Caen et Cherbourg, dans la ville de Saint-Lô. Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir un magasin portant le même nom que le commerce de la rue Grande : Quevy ! Les points communs entre ces deux villes allaient se révéler : deux noms de saints, deux cités ayant fortement souffert du conflit mondial. C'est ainsi que le maire de Saint-Lô, Henri Liebard, et le bourgmestre de Saint-Ghislain, Marius Rolland, créèrent un jumelage en 1961. Voilà donc 60 ans que les jeunes, sportifs, écoles, artistes ou encore pompiers ont développé des échanges dans l'esprit de fraternité inscrit dans la charte les unissant.

J'irai revoir ma Normandie, c'est assurément le souhait formulé par tous ceux qui participent à ces échanges, surtout dans une période pleine de contrariétés.



La rencontre entre le Maire de Saint-Lô et le Bourgmestre de Saint-Ghislain en 1961

Le Mot du Collège

Le CPAS, le Covid mais surtout l'Action

Depuis plus d'un an maintenant, nous connaissons une crise sanitaire dont nous ne maîtrisons toujours pas l'entièreté des impacts sociaux et économiques auxquels nos citoyens sont et seront confrontés dans les prochains mois. Les CPAS sont en 1^{er} ligne et accompagnent toutes les personnes connaissant des difficultés et répondent ainsi aux besoins essentiels afin de leur garantir de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Cet accompagnement ne se résume pas à des aides financières. En effet, le CPAS dispose d'un service « insertion socio-professionnelle ». Ce service permet, tout d'abord, à certains de nos bénéficiaires d'acquiescir ou de développer une certaine expérience professionnelle. Ensuite, ce service offre la possibilité aux entreprises de participer à ce processus de réinsertion et de participer ainsi au soutien social de notre Ville. Les entrepreneurs sont également confrontés à cette crise. Le service de l'insertion socio professionnelle de notre CPAS peut ainsi également mettre à disposition les moyens humains aux commerçants ou artisans de notre Ville.



Une autre conséquence de cette crise pourrait engendrer des difficultés pour certains de faire face à certaines difficultés de remboursement de crédit. Le CPAS de Saint-Ghislain vous propose différents services afin de vous permettre de faire face à ces difficultés : guidance budgétaire, service de médiation de dettes, règlement collectif de dettes.

Le CPAS n'apporte pas seulement une Aide sociale, il est également dans l'Action sociale !

Séverine Demarez
Présidente du CPAS

Principes déontologiques : les articles ne comporteront pas de contenu à caractère polémique, de propagande politique ou de contenu à caractère personnel.

Ma Comm'Une

Magazine communal

Tirage : 12 600 exemplaires distribués en toutes-boîtes par bpost

Edition trimestrielle

Editeur responsable : Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Conception et rédaction : service SCORE (Sport/Communication/Relations extérieures)

Impression : BAAM Communication Agency

Pour toute information relative au magazine communal : Mme Andrea HERBRAND, responsable service SCORE - 065 76 19 79 ou andrea.herbrand@saint-ghislain.be

Une administration à votre service !

Coordonnées générales :

Administration communale

Rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Directeur général : M. Benjamin ANSCIAUX

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

🕒 **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

☎ **0800 99 506** : numéro vert gratuit pour tout renseignement d'ordre général ou pour signaler un dépôt sauvage, un éclairage public défectueux, un problème de voirie, etc.

Direction financière

Directrice financière : Mme Jacqueline CARLENS

☎ 065 76 20 70 @ direction.financiere@saint-ghislain.be

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30

Service Population/Etat civil

Le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

Le mardi de 13h à 19h

Le jeudi de 13h à 16h

Le 1^{er} et 3^e samedi du mois de 10h à 12h

☎ 065 76 19 86 @ pop.ec@saint-ghislain.be

Afin de mieux traiter vos demandes, le service n'est plus accessible au public 1/4 d'heure avant sa fermeture.

Service Aménagement du Territoire/Urbanisme/Environnement

Le lundi uniquement sur rendez-vous

Le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h

Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

☎ 065 76 19 91 @ amt@saint-ghislain.be

Service Technique

☎ 065 76 19 42 ou 065 76 19 52

En raison de la crise sanitaire, l'accès aux services communaux se fait uniquement SUR RENDEZ-VOUS. Port du masque obligatoire !

Pour consulter Ma Comm'Une en version numérique



En route vers une administration certifiée ISO



Il y a de nombreuses années déjà, la Ville a entamé une démarche qualité pour répondre toujours mieux aux attentes des citoyens. En 2016, les premiers services ont été certifiés ISO 9001 et à terme, toute l'administration communale devrait obtenir cette belle reconnaissance.

Un travail de longue haleine

Même si les dirigeants de la commune – mandataires et grades légaux – ont toujours veillé à assurer une gestion optimale des moyens humains, matériels et financiers, il est important de se doter des outils nécessaires pour assurer le suivi d'une démarche qualité. Au début des années 2000, la Ville avait adopté le CAF (Common Assessment Framework ou Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques) comme outil de diagnostic. Si de nombreuses initiatives ont alors été mises en place pour améliorer le fonctionnement de l'administration (coordination accrue entre les responsables de service, création de groupes de travail, gestion systématique des plaintes, mise en place de procédures transversales, participation à des appels à projets tels que « Communes à bras ouverts », création d'organes de participation citoyenne, etc.), il a fallu attendre la démarche certificative ISO 9001, initiée en 2015, pour que les choses décollent vraiment. Depuis le début de cette mandature, un membre du Collège communal possède la démarche qualité dans ses attributions et le Comité de Direction de l'administration consacre une réunion mensuelle exclusivement à la qualité. C'est dire que la démarche est importante !

Qu'est-ce qu'une certification ISO ?

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est le premier producteur mondial de normes internationales qui s'appliquent sur une base volontaire. La norme ISO 9001 spécifie les exigences auxquelles doit répondre le système de management de la qualité (SMQ) de notre Ville afin de :

- démontrer l'aptitude des agents à fournir régulièrement un service conforme aux exigences des citoyens et aux exigences réglementaires ou légales applicables ;
- accroître la satisfaction des citoyens par une application efficace du système, y compris les processus pour l'amélioration continue et la prévention permanente des non-conformités.

Il est important de noter que la certification ne concerne pas nécessairement l'ensemble des activités d'un service. Le service détermine lui-même quels fonctionnements ou quels documents il souhaite faire approuver.

Les premiers services à obtenir la certification ISO en 2016 étaient la Direction financière, le Secrétariat communal et le service Population/Etat civil. En 2018, ils ont été rejoints par le service Achats & Logistique et la cellule GRH du service du Personnel. De nouveaux services visaient le label en 2020 et 2021 : Education, Gestion administrative et finan-

cière, Informatique, Aménagement du Territoire, SCORE (Sport / Communication / Relations extérieures) et Bibliothèque. Malheureusement, la crise sanitaire est venue jouer les trouble-fête et au lieu d'audits de certification, des audits de contrôle ont été réalisés.



Une formation permanente

La démarche qualité implique une amélioration continue de tous les agents communaux. Au-delà d'un plan de formation annuel, la Ville prévoit des formations régulières pour les préposés à l'entretien (pratiques de nettoyage, utilisation des produits d'entretien, gestion des stocks, hygiène et sécurité alimentaires, etc.), pour le personnel ouvrier (techniques de désherbage, utilisation des véhicules et machines, fonctionnement de l'administration, etc.) et pour le personnel employé (élaboration de documents-types, nouveaux logiciels, etc.). Des formations en secourisme et en prévention incendie sont accessibles aux volontaires et au printemps de cette année, les responsables de service ont pu approfondir les accords toltèques afin de les aider dans la gestion de leurs équipes.

Un système complexe

Pour l'heure, les services ont rédigé une soixantaine de procédures pour attester de leur bon fonctionnement et rentré 152 demandes d'action qualité (DAQ). Mais la démarche qualité ne s'arrête pas à cela. En vue de la certification, il a fallu rédiger un manuel Qualité, mettre en place un Système de Management de Qualité (SMQ), créer une cellule pour piloter le projet, former des auditeurs internes et systématiser les DAQ. Chaque service doit également fournir une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), établir une revue de direction (bilan des réalisations) et mettre en place des indicateurs. La Ville s'est adjoint les services d'un consultant externe afin de la guider dans cette entreprise. Une interface de gestion spécifique a également été acquise récemment.

*La Ville de Saint-Ghislain
vous souhaite de belles vacances*

